



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2023

Soixante-dix-huitième session
Point 125 de l'ordre du jour
Santé mondiale et politique étrangère

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 2023

[sans renvoi à une grande commission (A/78/L.12)]

78/12. Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels², la Convention relative aux droits de l'enfant³ et la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁴,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que le Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, en s'attachant à aider en premier les personnes les plus défavorisées, y compris les personnes atteintes d'une maladie rare,

Rappelant sa résolution 76/132 du 16 décembre 2021,

Encourageant les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, agissant avec le concours des parties prenantes et des organisations concernées, à sensibiliser activement aux difficultés et aux besoins particuliers des personnes et des familles touchées par une maladie rare, en organisant des campagnes nationales et des programmes éducatifs et en diffusant des informations afin de favoriser une meilleure compréhension et de susciter une plus grande empathie à l'égard des personnes touchées par une maladie rare, et de promouvoir la solidarité mondiale,

¹ Résolution 217 A (III).

² Voir résolution 2200 A (XXI), annexe.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1577, n° 27531.

⁴ Ibid., vol. 2515, n° 44910.



Sachant que la dystrophie musculaire de Duchenne est l'une des maladies génétiques pédiatriques rares les plus répandues,

1. *Décide* de faire du 7 septembre, actuelle Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne, une Journée des Nations Unies, qui sera célébrée chaque année à compter de 2024 ;

2. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée mondiale de sensibilisation à la myopathie de Duchenne comme il convient.

*41^e séance plénière
29 novembre 2023*
